



**ARCHIVES
NATIONALES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | Janvier 2026

© Archives nationales, AE/I/13/21/a

LE TESTAMENT DE NAPOLÉON I^{ER} – Cycle *Les Remarquables* –

EXPOSITION DU 4 MARS AU 29 JUIN 2026

Plébiscité par le public dans le cadre du cycle d'expositions *Les Remarquables**, le testament de Napoléon I^{er} fait partie des documents les plus emblématiques de l'histoire de France. Conservé dans l'Armoire de fer des Archives nationales depuis 1860, il sera exceptionnellement exposé du 4 mars au 29 juin 2026.

Sainte Hélène, le 5 mai 1821... À quelques heures de sa mort, Napoléon prononce cette ultime parole : « À la tête de l'armée ». À moins que ce ne soit : « France... mon fils... armée... » ? Sur ce dernier souffle, les témoignages divergent. Ce qui est avéré, c'est que, quelques jours auparavant, il coucha sur le papier cette dernière volonté inscrite dans son testament : « Je désire que mes cendres reposent sur le bord de la Seine au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé ». Une poignée de mots, passés à la postérité, pour un document composé de 58 pages par un homme gravement malade ; un document où toute l'histoire de sa vie réapparaît.

La gloire pour principe de vie et de mort

De blessures au combat en attentats manqués, de pensées suicidaires en deuils éprouvés, durant plus de vingt ans, Napoléon est constamment et très directement confronté à la mort. Dans ses écrits, il tisse fréquemment un lien étroit entre la mort, la gloire, et la postérité, comme dans cet extrait de correspondance rédigé quelques jours après son sacre : « La mort n'est rien ; mais vivre vaincu et sans gloire, c'est mourir tous les jours ».

Durant les premières années de son exil à Sainte-Hélène, il n'œuvre pas uniquement à la rédaction de mémoires destinés à assurer la postérité de sa gloire. En effet, plusieurs textes, passés clandestinement en Angleterre et publiés anonymement, témoignent d'un Napoléon toujours combatif sur le terrain politique. En 1818, avec le *Manuscrit de l'Île d'Elbe*, il traite notamment du caractère imprescriptible de la dignité impériale.

CONTACTS PRESSE

Direction de la communication et du mécénat
communication.archives-nationales@culture.gouv.fr

Valérie Abrial
Directrice de la communication et du mécénat
valerie.abrial@culture.gouv.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Archives nationales

60, rue des Francs-Bourgeois
Métro : Hôtel-de-Ville (ligne 1), Rambuteau (ligne 11), Arts et Métiers (ligne 3).
Bus : lignes 29 et 75, arrêt « Archives-Haudriettes » ou « Archives-Rambuteau »

Entrée libre

OUvert du lundi au vendredi de 10 h à 17 h 30
Samedi et dimanche de 14 h à 17 h 30 (à partir du 1^{er} avril : 14 h - 19 h)
Fermé le mardi et le 1^{er} mai

Mais, en mars 1819, lorsque lui parviennent les nouvelles du congrès d'Aix-La-Chapelle, il envisage de plus en plus sérieusement l'éventualité d'une mort en captivité. En août, peu avant son cinquantième anniversaire, il adresse à son grand maréchal du palais, le général Bertrand, ses premières dispositions testamentaires. Puis, pendant plus d'un an, il cultive littéralement son jardin de Longwood, délaissant l'encrier pour la bêche. Apprenant la mort de sa sœur Élisa, en décembre 1820 et son état de santé s'aggravant, il réclame à Bertrand le testament écrit l'année précédente.

Une succession longue et complexe

Très affaibli par la maladie, ce n'est finalement que quelques jours avant sa mort qu'il rédige, du 15 au 27 avril 1821, un nouveau testament holographique, recopié après l'avoir préalablement dicté à Montholon, son chambellan.

Près de quarante années séparent la rédaction de ce testament en 1821, de son entrée dans l'Armoire de fer des Archives nationales en 1860. Prendre connaissance des différentes phases de l'exécution testamentaire, c'est voir se succéder en toile de fond quatre régimes politiques.

Ce manuscrit porte littéralement les marques d'une succession longue et complexe, des différents acteurs y ayant pris part, et témoigne des relations diplomatiques entretenues avec l'Angleterre au milieu du XIX^e siècle.

Commissariat scientifique

Benoit Morant, chargé d'études documentaires au Minutier central des notaires de Paris aux Archives nationales

Commissariat technique

Christophe Barret, chargé d'expositions aux Archives nationales

Régis Lapasin, responsable du service des expositions, département de l'action culturelle et éducative aux Archives nationales

* À propos des *Remarquables*

Les Archives nationales inscrivent leur programmation dans une démarche résolument participative. À l'automne 2023, le public a voté pour les documents qu'il souhaite voir exposer dans le cadre du cycle *Les Remarquables* : des documents exceptionnels par leur forme, leur contenu, les acteurs et les objets auxquels ils font référence. Ont déjà été présentés : « Le procès des Templiers- 1307, le rouleau d'interrogatoire » ; « 1429-Jeanne d'Arc, le premier portrait » ; « 1887-La Tour Eiffel, la convention de construction » ; « 1974-La loi sur l'IVG, le discours de Simone Veil » et « Victor Hugo-Le testament ».

À propos des Archives nationales

Les Archives nationales, établissement du ministère de la Culture, sont le plus grand centre d'archives d'Europe. Mémoire de la France, elles conservent et communiquent aux publics les archives de l'État depuis le Moyen Âge, celles des notaires parisiens et des archives privées d'intérêt national. Elles contribuent à la connaissance de l'histoire et au partage des valeurs citoyennes auprès du grand public, en particulier des plus jeunes, par leurs expositions, publications et autres activités de médiation.